

Domaine : Santé

Filière : Technique en Radiologie Médicale

1. Intitulé du module : Ra&D – Fondamentaux 2

2026-2027

Code :S.RM.SO370.2201.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur 1 semestre
☒ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps
☐ Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 4

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : anglais (lecture)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

☒ Avoir validé le module 1201

☒ Avoir suivi le module 1201

☐ Pas de prérequis

☐ Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences ☒ Ab1 ☒ Ab2 ☒ Ab3 ☒ Ab4 ☒ Ab5 ☒ Ab6 ☐ Ab7

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences ☐ Bb1 ☒ Bb2 ☒ Bb3

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences ☐ Cb1 ☒ Cb2 ☐ Cb3

D. Rôle de Leader : Compétences ☒ Db1 ☒ Db2 ☐ Db3

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences ☐ Eb1 ☐ Eb2 ☒ Eb3 ☐ Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences ☒ Fb1 ☒ Fb2 ☒ Fb3 ☐ Fb4 ☒ Fb5

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences ☒ Gb1 ☐ Gb2 ☒ Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Expliquer le but et le champ d'application du cadre juridique de la recherche, incluant la classification des essais cliniques
- Justifier les différents niveaux de l'éthique de la recherche
- Expliquer les exigences éthiques d'une recherche
- Décrire l'EBP
- Décrire l'implémentation
- Confronter les articles scientifiques et documents à une grille de lecture
- Prioriser les articles scientifiques et documents selon une problématique donnée
- Faire ressortir une problématique de la pratique clinique, de l'observation clinique et/ou de la littérature scientifique
- Décrire les principales méthodes de recueil et d'analyse des données
- Défendre les principaux designs d'études de recherche
- Choisir les approches méthodologiques les plus adaptées (designs, recueil et analyse) pour répondre à une question de recherche, et utiliser les méthodes statistiques

5. *Contenus et formes d'enseignement*

Contenus

- Cadre juridique de la recherche
- Ethique
- EBP & implémentation
- Méthodes et Analyses
- Statistique

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☒ Modalité digitale | ☐ Autre (préciser) : | |

6. *Modalités d'évaluation et de validation*

- | | | |
|---|-------------------------------|---|
| ☒ Ecrit sur table | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ ECOS | ☒ Autre : Travail dirigé sur consignes (TDSC) |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

9. Bibliographie principale

Les polycopiés et les présentations sont à disposition des étudiants sur la plateforme Cyberlearn Moodle par le login AAI. Les ressources spécifiques sont mentionnées dans les supports de cours.

10. Enseignant.e.s

Mélanie Champendal, Stephanie De Labouchere, Sandrine Ding, Kevin Sprengers

Responsable de module : Sandrine DING

Descriptif validé le 17.08.2026, **par** Laurence Flaction